

ResP PP PL B0 116/9



Toulouse

*
TAXE
DU
PAIN, 1779.
*

N^o 89. G.

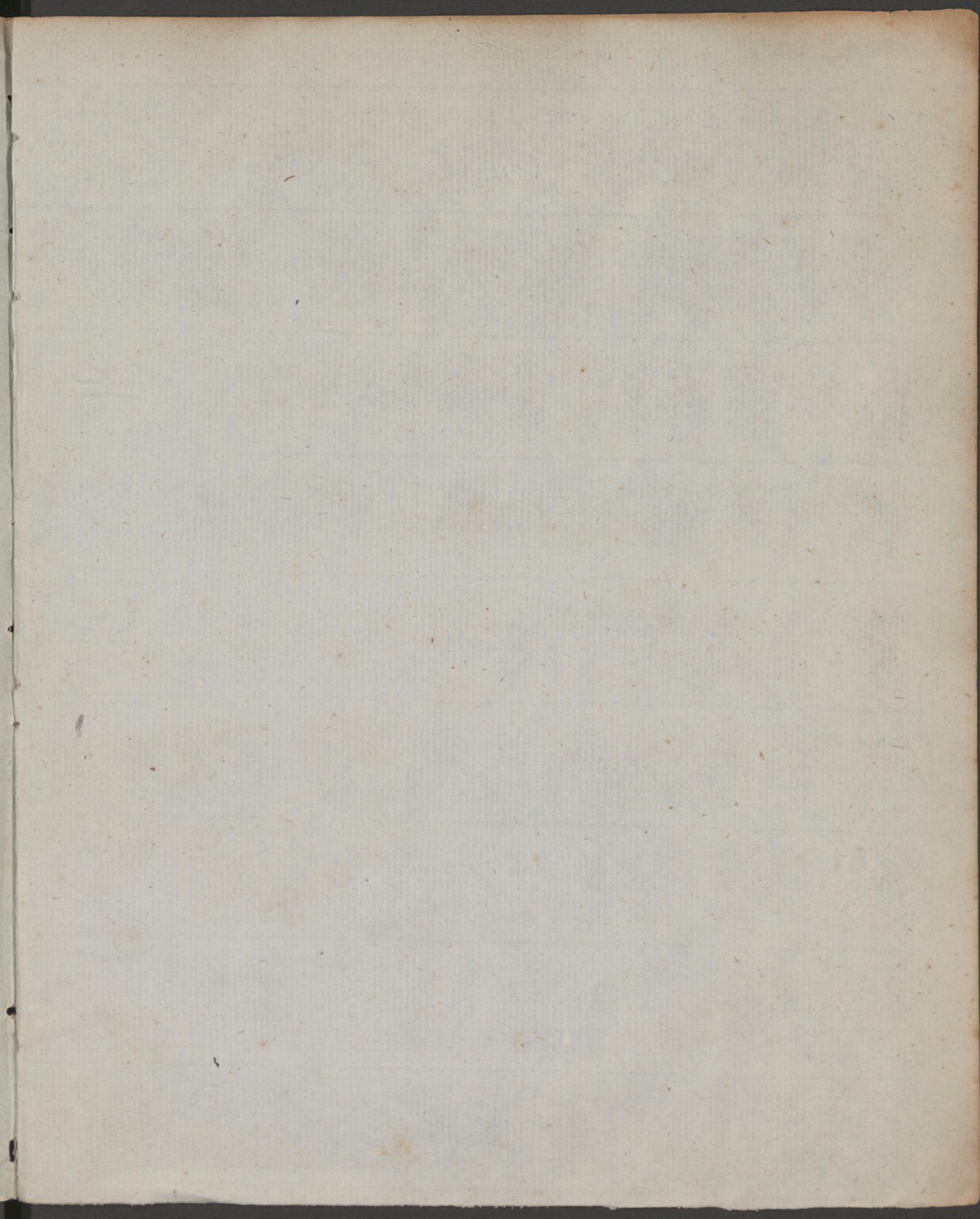
ResP PP PL B0 116/9



Toulouse

*
TAXE
DU
PAIN. 1779.
*

N° 89. G.



1779 Resp P/ pl. Boullé

E T A T

Des pertes supportées par le Corps des Boulangers, vu le défaut d'augmentation du prix du Pain, lorsque le cas le requéroit, conformément aux Arrêts de Règlement & Ordonnances de Police, rendues à ce sujet.

POUR connoître exactement l'énormité des pertes supportées par le Corps des Boulangers, il faut considérer la quantité du Pain qui s'est fabriqué journellement à Toulouse, le taux sur lequel les Boulangers ont été obligés de le vendre, & le prix auquel il auroit dû être vendu, conformément au Tarif dressé d'après les expériences faites pour régler le prix du Pain.

La consommation ordinaire par jour est de huit mille huit cents cinquante-six marques de Pain : cela posé, il est aisé de calculer les sommes dont les Boulangers sont en perte depuis le 15 Novembre 1777, jour auquel on commença de diminuer, à leur préjudice, la taxe portée par le Tarif.

Les Fourleaux remis à l'Hôtel de Ville le 14 Novembre 1777, faisoient monter le prix du Bled à 17 liv. 8 s. le setier ; or, lorsque pendant trois marchés consécutifs le setier du Bled a valu 17 liv. 8 s., la marque du Pain doit être taxée à 15 sols. L'Ordonnance rendue par les Capitouls le 17 Novembre, ne taxa le Pain qu'à raison de 14 s. & 4 d., ce qui constitua les Boulangers en perte de huit deniers pour chaque marque de Pain qui se fabriqua depuis le 14 jusques au 22 Novembre.

Par où le Corps des Boulangers fut en perte d'une première somme de 295 liv. 3 sols 8 den. pour chaque jour ; ce qui monte en total à



2361 liv. 9 f. 4 d. , ci. : : . . . : : : 2361 l. 9 f. 4 d.

Le prix du Bled étant le même , suivant les Fourleaux , les Capitouls augmentèrent la taxe du Pain de 4 den. par marque , quoique le prix du grain demeurât toujours à 17 liv. 8 f. : la taxe n'augmenta pas depuis le 22 Novembre jusques au 31 Décembre ; par conséquent les Boulangers , d'après le Tarif , perdirent par jour 147 l. 11 f. 10 d. : ce qui , pour le temps qui s'écoula depuis le 22 Novembre jusqu'au 31 Décembre , occasionna en total une perte de 5756 liv. 1 f. 6 d. ci ,

5756 l. 1 f. 6 d.

Le 31 Décembre le prix du setier de bled étoit , suivant les Fourleaux , à 17 liv. 16 f. ; la marque du Pain devoit donc , suivant le Tarif , être taxée à 15 f. 4 d. ; elle ne le fut pourtant qu'à 15 f. ; par où le Corps des Boulangers perdit chaque jour , depuis le 31 Décembre jusqu'au 19 Janvier , que le prix du bled & la taxe furent les mêmes , 4 den. par marque ; ce qui fait par jour 147 liv. 11 f. 10 d. ; & produit en total , pour tout le susdit temps , la somme de 2804 liv. 4 f. 10 d. , ci.

2804 l. 4 f. 10 d.

Le 19 Janvier le prix du setier de bled étoit , suivant les Fourleaux , à 18 liv. 7 f. ; la marque du Pain devoit donc , suivant le Tarif , être taxée à 15 f. 8 d. , encore même y avoit-il trois sols de reste ; elle ne fut pourtant qu'à 15 f. 4 d. : par où le Corps des Boulangers perdit chaque jour , depuis le 19 jusqu'au 31 Janvier , que le prix du bled & la taxe furent les mêmes , 4 den. par marque ; ce qui fait par jour 147 liv. 11 f. 10 d. , & produit en total pour tout le susdit temps , la somme de 1671 liv. 2 f. , ci.

1671 l. 2 f.

Le 30 Janvier le prix du setier de Bled étoit , sui-

12592 l. 17 f. 8 d.

Ci-contre , ci. 12592 l. 17 f. 8 d.

avant les Fourleaux , à 19 l. 6 f. ; la marque du Pain
 devoit donc , suivant le Tarif , être taxée à 16 f.
 4 d. , encore même y avoit-il 6 sols de reste ; elle
 ne fut pourtant taxée que 15 f. 8 d. ; par où le Corps
 des Boulangers perdit chaque jour , depuis le 31
 Janvier jusques au 13 Mars , que le prix du Bled &
 la taxe resterent les mêmes , 8 den. par marque ;
 ce qui fait par jour 295 liv. 3 f. 8 d. , & produit en
 total , pour tout le susdit temps , la somme de
 12102 liv. 10 f. 4 d. , *ci. 12102 l. 10 f. 4 d.*

Le 13 Mars le prix du setier de Bled étoit , sui-
 vant les Fourleaux , à 19 liv. 19 f. 6 d. ; la marque
 du Pain devoit donc , suivant le Tarif , être taxée
 à 17 f. , encore même y avoit-il 6 sols de reste ;
 elle ne fut pourtant taxée que 16 f. ; par où le Corps
 des Boulangers perdit chaque jour , depuis le 13
 jusques au 16 Mars , que le prix du Bled & la taxe
 resterent les mêmes , un sol par marque ; ce qui fait par
 jour 442 liv. 16 f. , & produit en total la somme
 de 1328 liv. 8 f. , *ci. 1328 l. 8 f.*

Le 16 Mars le prix du setier de Bled étoit , sui-
 vant les Fourleaux , à 20 l. 4 f. ; la marque du Pain
 devoit donc être taxée , suivant le Tarif , à 17 sols
 & 4 den. ; la taxe néanmoins resta toujours à 16 f. ;
 par où le Corps perdit chaque jour , depuis le 16
 Mars jusques au premier Avril , que le prix du Bled
 & la taxe du Pain resterent les mêmes , 1 sol 4 d.
 par chaque marque qui se fabriquoit ; ce qui fait par
 jour 590 liv. 8 f. , & en total pour tout le susdit
 temps 9446 liv. 8 f. , *ci. 9446 l. 8 f.*

Le premier Avril le prix du setier de Bled étoit ,
 suivant les Fourleaux , à 21 liv. 11 f. ; la marque du

 35470 l. 4 f. 0 d.

De l'autre part, ci. 35470 l. 4 f. 0 d.

Pain devoit donc être taxée, suivant le Tarif, à 18 f. 4 d., encore même y avoit-il trois sols de reste; la taxe néanmoins resta toujours à 16 f.; par où le Corps des Boulangers perdit chaque jour, depuis le premier jusques au 8 Avril, que le prix du Bled & la taxe resterent les mêmes, 2 sols 4 den. par marque qui se fabriquoit; ce qui fait par jour 1033 liv. 4 f., & en total 7232 liv. 8 f., ci. 7232 l. 8 f.

Le 8 Avril, le prix du setier de Bled étoit, suivant les Fourleaux, au même prix de 21 liv. 11 f. La marque du Pain devoit donc être taxée, suivant le Tarif, à 18 f. 4 den.; encore même y avoit-il trois sols de reste. La taxe resta néanmoins toujours à 16 sols; par où le Corps des Boulangers continua de perdre chaque jour, depuis le 8 jusques au 13 Avril, que le prix du Bled & la taxe resterent les mêmes, deux sols quatre deniers par marque qui se fabriquoit; ce qui fait par jour mille trente-trois livres quatre sols, & en total pendant le susdit temps, cinq mille cent soixante-six livres, ci. 5166 l.

Le 13 Avril, le prix du setier de bled étoit, suivant les Fourleaux, à 21 liv. 11 f. La marque du Pain devoit donc être taxée, suivant le Tarif, à 18 f. 4 den.; encore même y avoit-il trois sols de reste. La taxe néanmoins resta toujours à 16 f.; par où le Corps des Boulangers perdit chaque jour, depuis le 13 jusqu'au 24 Avril, que le prix du Bled & la taxe du Pain resterent les mêmes, deux sols quatre deniers par marque; ce qui fait par jour 1033 liv. 4 f., & en total pour tout le susdit temps, onze mille trois cent soixante-cinq livres quatre sols, ci. 11365 l. 4 f.

Le 24 Avril, le prix du setier du Bled étoit, sui-

59233 l. 16 f.

Ci-contre ; ci. . . ; . . . 59233 l. 16 s.

vant les Fourleaux, à 20 liv. 15 s. ; la marque du Pain
devoit donc être taxée, suivant le Tarif, à 17 s. 8 d. ;
encore même y avoit-il trois sols de reste. La taxe
néanmoins resta toujours à 16 s. ; par où le Corps
des Boulangers perdit chaque jour, depuis le 24
Avril jusqu'au premier Mai, que le prix du Bled &
la taxe du Pain restèrent les mêmes, un sol huit
deniers par marque ; ce qui fait par jour sept cent
trente-sept livres dix-neuf sols huit deniers, & en
total pour tout le susdit temps, cinq mille cent
soixante-cinq livres dix-sept sols huit deniers, ci. 5165 l. 17 s. 8 d.

Le premier Mai, le prix du setier de Bled étoit,
suivant les Fourleaux, à 20 liv. 11 s. ; la marque du
Pain devoit donc être taxée, suivant le Tarif, à 17
s. 4 d. ; encore même y avoit-il sept sols de reste.
La taxe néanmoins resta toujours à raison de 16 s. ;
par où le Corps des Boulangers perdit chaque jour,
depuis le premier jusques au 8 Mai, que le prix du
Bled & la taxe du Pain restèrent les mêmes, un sol
quatre deniers par marque, qui se fabriqua pendant
ledit temps.

La disproportion qu'il y avoit entre la taxe du Pain
& la valeur du Grain, a fait que le Pain étant à un
prix plus haut dans les Villes voisines, les Habitans
de ces Villes & de toute la Campagne, attirés par
le bon marché, sont venus s'approvisionner dans la
nôtre. La consommation augmenta à tel point, que
le Corps des Boulangers pouvoit à peine y suffire. Il
se fabriquoit, en effet, onze mille soixante marques ;
d'où il suit que là perte effuyée par le Corps des
Boulangers, depuis le premier jusqu'au 8 Mai, se
porte par jour à sept cent trente-sept livres six sols

64399 l. 13 s. 8 d.

De l'autre part, ci. 64399 l. 13 f. 8 d.
 huit deniers ; & par conséquent en total , à cinq
 mille cent soixante-une livre six sols huit deniers , *ci.* 5161 l. 6 f. 8 d.

Le 8 Mai , le prix du setier de Bled étoit , suivant
 les Fourleaux , à 20 liv. 5 f. ; la marque du Pain de-
 voit donc , suivant le Tarif , être taxée à 17 f. 4 den.
 La taxe resta toujours à seize sols ; par où le Corps
 des Boulangers perdit chaque jour , depuis le 8 jus-
 ques au 15 Mai , que le prix du Bled & la taxe du
 Pain restèrent les mêmes , un sol quatre deniers par
 marque ; ce qui fait par jour sept cent trente-sept
 livres six sols huit deniers , & en total , cinq mille
 cent soixante-une livre six sols huit deniers , *ci.* 5161 l. 6 f. 8 d.

Le 15 Mai , le prix du Bled étoit , suivant les
 Fourleaux , à 19 liv. 17 f. ; la marque du Pain devoit
 donc , suivant le Tarif , être taxée à 17 f. , néanmoins
 la taxe resta toujours à 16 f. ; par où les Boulangers
 perdirent un sol pour chaque marque de Pain par
 jour , qui se fabriquoit depuis le 15 Mai jusqu'au
 premier Juin , le prix du Bled & la taxe du Pain
 étant toujours le même pendant ce temps-là ; cette
 perte revenoit par jour à la somme de 553 l. , & en
 total pendant le susdit temps , à celle de neuf mille
 quatre cent une livre , *ci.* 9401 l.

Le premier Juin , le Bled étant , suivant les Four-
 leaux au prix de 21 liv. 14 f. , la marque du Pain
 devoit , suivant le Tarif , être taxée à 18 f. 4 den. ;
 néanmoins la taxe resta toujours à 16 f. ; par où les
 Boulangers perdirent deux sols quatre deniers pour
 chaque marque de Pain qui se fabriqua depuis le
 premier jusques au 5 Juin , pendant lequel temps la
 consommation devint au dessus des forces des Bou-
 langers. Le Bled enchériffoit tous les jours , & la

Ci-contre , ci. 84123 l. 7 f.

taxe restoit au même point ; d'où il revint pour le Corps une perte de plus , tout au moins , de douze cent quatre-vingt-dix livres par jour , & conséquemment en total d'une somme de six mille quatre cent cinquante-une livre treize sols quatre deniers , ci. 6451 l. 13 f. 4 d.

Ce fut le 5 Juin seulement que la taxe du Pain fut rapprochée de la valeur des grains ; encore même , malgré l'augmentation de deux sols par marque , le Corps des Boulangers resta toujours en perte. En effet , ledit jour 5 Juin le Bled étant , suivant les Fourleaux , au prix de 22 liv. 2 f. , la marque du Pain devoit , suivant le Tarif , être taxée à 18 f. 8 den. ; néanmoins la taxe fut annoncée publiquement le 5 Juin , & ne fut qu'à 18 f. ; par où les Boulangers perdirent huit deniers par chaque marque de Pain qui se fabriqua depuis le 5 jusques au 13 Juin , pendant lequel temps le prix du Grain resta sur le même taux ; par où il revenoit au préjudice du Corps une perte de 368 liv. 13 f. 4 den. par jour , & conséquemment en total d'une somme de quatorze cent soixante-neuf livres six sols huit deniers , ci. 1469 l. 6 f. 8 d.

Perte totale , quatre-vingt-douze mille quarante-quatre livres sept sols , ci. 92044 l. 7 f.

Il n'est pas douteux que l'état de nos pertes ne surprenne quiconque prendra la peine de le lire ; l'on doutera peut-être de sa sincérité : s'il en est ainsi , qu'on daigne mettre sous les yeux l'état des grains que les Boulangers ont fait moudre , les extraits des Fourleaux qui ont été tenus , les Ordonnances de taxe du Pain , & le Tarif qui doit être suivi pour ces sortes d'Ordonnances.

Qu'on compare ces différentes pieces avec cet état , & l'on se convaincra , sans beaucoup de peine , que nous aurions peut-être pu exposer de plus grandes pertes.

Cette vérification faite , qui pourroit ne pas être touché de notre situation ? Pourroit - il se trouver quelqu'un qui voulût nous refuser de l'adoucir autant qu'il seroit en son pouvoir ?

Si les Magistrats de Police , par lesquels nous avons le bonheur d'être gouvernés , eussent connu cet état , il y a tout lieu de croire qu'ils auroient gardé , pour un temps moins malheureux , l'Ordonnance qu'ils viennent de rendre , pour nous obliger à la confection des Gâteaux des Rois ; peut-être ont-ils cru que nous voulions secouer pour jamais un usage , dont nous nous bornons à demander la suspension pour cette fois & sans tirer à conséquence.

Des motifs bien moins puissans nous procurerent de la bonté & de la clémence de la souveraine Cour de Parlement un Arrêt qui nous en déchargea pour l'année 1778 ; la cherté des œufs , la difficulté de s'en procurer , le prix excessif des autres matieres qu'on emploie à la confection de ces Gâteaux , la rigueur de la saison , occasionnerent cette suspension.

Mais si l'idée des dépenses trop considérables nous mérita cette grace pour l'année 1778 , comment pourrions - nous ne pas obtenir le même acte de charité pour l'année 1779 ; tandis que les mêmes motifs de l'année 1778 subsistent pour l'année 1779 , & qu'à ces motifs bien puissans se joint une perte de plus de 92044 l. 7 s. à réparer , ou du moins à adoucir.

Nous espérons que les ames sensibles seront touchées de la dureté de notre sort , & qu'elles daigneront se joindre à nous pour nous obtenir la rétractation d'une Ordonnance , qui , si elle est exécutée , acheve de mettre le comble à notre infortune.

